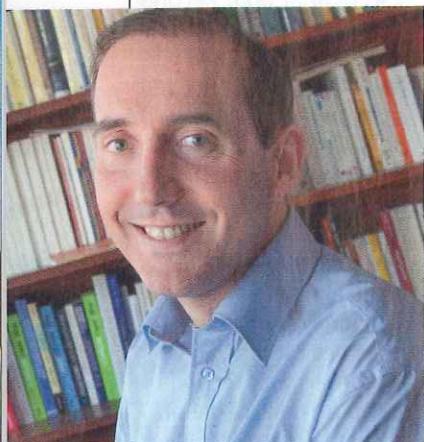


# Conviction(s)

## Le traité transatlantique : un danger pour la démocratie



VALERIE COURTERON

**Gaël Giraud,**  
jesuite,  
économiste,  
directeur de  
recherches  
au CNRS.

**L**E PROJET EUROPÉEN est fondamentalement politique. Ce qui manque aux institutions de l'Union, c'est le pilier politique sans lequel l'architecture du marché et de la monnaie uniques restera toujours déséquilibrée. Voilà l'enjeu des prochaines élections européennes : comment prenons-nous les moyens d'avancer vers une authentique union politique respectueuse de la démocratie ? Les négociations actuelles autour du Partenariat transatlantique entre l'Union européenne et les États-Unis constituent, à cet égard, une menace aussi dangereuse qu'ignorée du public français. Il s'agit d'un traité de libre-échange entre nos deux continents. Le projet actuel prévoit un volet dédié à la protection des investisseurs. Si nous signons un tel volet, une entreprise américaine ou européenne ayant investi en France pourra traîner notre pays devant un tribunal afin de réclamer des dommages et intérêts si la France adopte une législation que l'entreprise en question estimera dommageable pour ses propres bénéfices. Exemple : une multinationale investit en France, et le gouvernement français envisage de donner un « coup de pouce » au Smic ou d'interdire un pesticide qu'il estime dangereux pour la santé. L'entreprise pourra alors réclamer des millions de réparation, aux frais du contribuable, si elle parvient à convaincre un tribunal que cette loi nuit à ses propres intérêts.

**“**  
**Allons vers  
une union  
politique re-  
spectueuse de  
la démocratie !**

Quel tribunal devra-t-elle convaincre ? Une instance supranationale ad hoc chargée de trancher en considérant uniquement le droit des entreprises et le traité transatlantique. Les législations nationales, les Constitutions, les droits de l'homme... n'entreront pas en ligne de compte. Un tel volet ne s'impose aucunement entre nos deux continents : où est l'entreprise qui prétend avoir été spoliée par un pays de l'Union européenne ? En revanche, une telle disposition signifierait l'impossibilité pour un État de légitimer d'une manière qui « déplaît » aux entreprises. Les marchés financiers dictent déjà une grande partie de la politique européenne via l'épée de Damoclès que représente leur possible refus de financer la dette publique d'un État.

Désormais, le peu de souveraineté qui reste aux États membres de l'Union serait sacrifié sur l'autel des profits des entreprises multinationales. Non seulement la souveraineté de l'État deviendrait un vain mot mais le projet européen comme tel perdrait toute ambition politique. Voilà la question qu'il faut poser aux partis en lice pour les élections européennes : dénoncez-vous le volet « investisseurs » du traité transatlantique ? Ceux qui s'y refusent révèlent qu'ils ne croient plus à une Europe politique. Le parti Nouvelle Donne, récemment créé, est l'un des premiers et rares partis français à se déclarer officiellement opposé au volet « investisseurs ». Qu'en est-il des autres ? Tous doivent être interpellés sur cet enjeu fondamental. Il y va de notre démocratie. ●

Chaque semaine, retrouvez en alternance Sylvie Goulard, Guy Aurenche, Michel Godet, Cécile Renouard et Gaël Giraud.